

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20171213-D2017-67-DE
Date de télétransmission : 18/12/2017
Date de réception préfecture : 18/12/2017

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2017-67 en date du 13/12/2017 portant sur les tarifs 2018 du cimetière :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 13 Décembre 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 06 Décembre 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, LEBLOIS Jean-Claude, DESROCHE Roger, BABAUDOU Pascal, JACQUET Michel, ARMAND Thierry, LATOUR Christelle, DUBREUIL Marc, BERGER Thierry, ALAMARGOT Sylvie, GILLES Dominique.

Représentée : Christine CASTANET procuration à Sylvie ALAMARGOT, Andrée HARGE procuration à Alain FAUCHER.

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	2	11	13	13	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE qu'à compter du **1^{er} Janvier 2018**, les tarifs du cimetière seront les suivants :

Terrain (concession perpétuelle) :

- Nouveau cimetière : 60,00 € / m²
- Ancien cimetière : 2,00 € / m²

Caveau communal - Durée d'occupation maximum 4 ans :

- Gratuit les 6 premiers mois,
- 20,00 € par mois le deuxième semestre,
- 100,00 € par mois le troisième semestre,
- 200,00 € par mois du quatrième au huitième et dernier semestre.

Columbarium :

- Une case (concession pour 15 ans) : 250,00 €
- Frais d'ouverture de la case : 40,00 €
- Dispersion dans le jardin du souvenir : 60,00 €

A La Geneytouse, le 14 décembre 2017

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 15 décembre 2017.